

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 16 mai 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

Délibération n° 2022-129

Objet de la délibération : Délibération relative à l'approbation du budget primitif 2022 de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai, à quatorze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 mai 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, MAZZOCCHI Lionel, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie

Absents excusés :

- **dont représentés :** DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, BETRANCOURT Claude donne procuration à PORZIO Claude, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, LE METER Sophie donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, NEDJAR Laurent donne procuration à BREMOND Didier, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier

Absents : FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI Christine

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Jean-Claude FELIX expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les L1612-2, L2221-5 et L2312-1 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU le Code du Tourisme, notamment les articles L133-7, L133-8, R133-1 et R133-13 à R133-15 ;

VU les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;

CONSIDERANT que le Comité de Direction a approuvé, le 16 mars 2022, le budget primitif 2022 de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel, joint en annexe, fait suite au débat d'orientations budgétaires tenu lors du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du 23 février 2021 ;

CONSIDERANT que ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Investissement	252 264 €	252 264 €
Fonctionnement	1 209 689 €	1 209 689 €

CONSIDERANT que le budget de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon approuvé par le Comité de Direction doit être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, en application de l'article L133-8 du Code du Tourisme ;

CONSIDERANT que le budget de l'Office de Tourisme Intercommunautaire est considéré comme approuvé si le Conseil Communautaire n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trente jours conformément à ses statuts ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

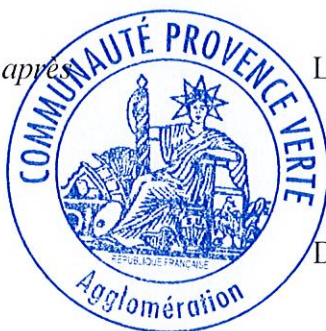
- **d'approuver le budget primitif 2022 de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon, tel que présenté dans le document ci-annexé.**

M. Sébastien BOURLIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 16 mai 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND